

Enquête COMCO : l'Etat proactif ?

Rémy Meury (CS-POP)

En novembre 2025, la Commission de la concurrence (COMCO) a ouvert une enquête portant sur de possibles ententes dans le domaine du génie civil et du bâtiment. Six entreprises jurassiennes étaient concernées par les soupçons d'accords de soumissions conclus entre elles. Un certain malaise entourait cette information.

Que dire désormais que la COMCO a étendu son enquête à 20 entreprises du canton identifiées suite aux investigations menées depuis novembre. Les entreprises en question, qui bénéficient toujours de la présomption d'innocence, sont connues et ont été citées par la COMCO dans un communiqué officiel.

Selon la COMCO, quelque 150 marchés publics depuis 2016 sont concernés par ces accords entre grandes entreprises. Des accords qui se font au détriment des collectivités publiques qui peuvent avoir perdu potentiellement des millions suite à ces manœuvres qui ne bénéficient qu'aux propriétaires desdites entreprises en détournant de l'argent public, du Canton ou des communes.

La procédure entamée par la COMCO pourrait durer trois ans. Il n'est pas concevable que l'Etat soit attentiste durant cette période. Il est essentiel qu'il prenne les devants et apporte des réponses aussi aux questions concernant l'implication éventuelle des adjudicateurs. Le très mauvais exemple de Neuchâtel, où il est possible, selon de nombreux témoignages, qu'entre 2009 et 2024, un système dans lequel politiques et entreprises étaient impliqués aurait été mis en place, démontre qu'il est impératif de tirer ces interrogations au clair. La seule volonté de donner un maximum de travail à des entreprises locales ne peut justifier une telle pratique. Les politiques doivent s'assurer de l'application de la loi, ou proposer de la modifier si elle n'est pas satisfaisante.

Ainsi, nous demandons au Gouvernement s'il est disposé sans attendre la fin de l'enquête et les trois ans de sa durée probable :

- **à mener un audit approfondi sur les pratiques d'adjudication dans les marchés publics cantonaux et communaux de la construction sur les dix années concernées ;**
- **à se préparer à lancer des procédures civiles contre les entreprises qui auront été identifiées comme ayant effectivement manipulé des marchés publics ;**
- **à suspendre le droit de soumission aux marchés publics pour les 20 entreprises concernées durant tout le temps de la procédure ;**
- **à exiger des entreprises concernées par l'enquête qu'elles s'engagent d'ores et déjà à ne pas invoquer l'exception de prescription en cours de procédure et jusqu'au règlement définitif de cette affaire.**

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
 - Raphaël Breuleux (Verts)

- Ivan Godat (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Pauline Godat (Verts)

Intervention déposée officiellement le 25 février 2026